



Quels sont les risques en cas de mariage

Par **marinono**, le **12/03/2015** à **09:30**

bonjour,
les frères de mon conjoint me conseillent de me marier avant que mon concubin décède afin que je puisse percevoir sa retraite de reversion ainsi que nos enfants, je suis propriétaire d'un pavillon "mon conjoint vie chez moi" et je crains de devoir donner la moitié à ses trois enfants qu'il a eut avant de vivre avec moi. par ailleurs il a quelques crédits en cours qu'il a contacté seul alors qu'il ne vivait pas avec moi, les aurais je à ma charge si je l'épouse?

Par **aguesseau**, le **24/04/2015** à **09:25**

la pension de reversion est versée au conjoint survivant, si le conjoint défunt n'a été marié qu'une fois, le conjoint survivant reçoit la pension complète.
la pension est partagée lorsque il y a plusieurs ex-épouses et épouses qui demandent la pension de reversion.